



SICAFI publique de droit belge
Société en Commandite par Actions
Siège social : Avenue Jean Mermoz 1 bte 4 à 6041 Gosselies
Registre des personnes morales 0881.334.476 RPM Charleroi

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires sont invités à se réunir au siège de la société en commandite par actions « ASCENCIO », à Charleroi (Gosselies) avenue Jean Mermoz 1/4, le **16 décembre 2011 à 14 heures 30**.

ORDRE DU JOUR

I. Approbation des comptes d'Ascencio S.C.A.

1. Présentation du rapport de rémunération
2. Rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 30 septembre 2011
3. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2011
4. Rapport du Commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 30 septembre 2011 et rapport du Commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 30 septembre 2011
5. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2011 et affectation du résultat

Proposition d'approbation les comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2011, en ce compris l'affectation du résultat. En conséquence, proposition d'attribuer un dividende de 2,7176 EUR brut par action

6. Décharge au gérant statutaire de la société
Proposition de donner décharge au gérant statutaire de la société pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2011
7. Décharge au Commissaire de la société
Proposition de donner décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 septembre 2011

II. Proposition de conférer tout pouvoir au gérant statutaire pour l'exécution des décisions prises conformément aux propositions soumises à l'assemblée générale

III. Divers

Vous trouverez sur le site www.ascencio.be une procuration aux fins de vous faire représenter à l'assemblée au cas où vous ne pourriez y assister personnellement.

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires voudront se conformer à l'article 27 des statuts suivant lequel :

- Pour être admis à cette assemblée générale ordinaire, tout titulaire d'actions nominatives, doit, conformément à l'article 27 des statuts de la société, trois (3) jours ouvrables avant la date de l'Assemblée, informer par un écrit le Gérant Statutaire de son intention d'assister à l'assemblée générale ordinaire et indiquer le nombre de titres pour lesquels il entend prendre part au vote
- Les titulaires d'actions dématérialisées doivent effectuer, trois (3) jours ouvrables avant la date de l'Assemblée, le dépôt au siège social ou aux guichets de la banque BNP Paribas Fortis d'une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, constatant l'indisponibilité desdites actions jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire.
- Les actionnaires souhaitant se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire doivent se conformer au prescrit de l'article 28 des statuts de la société et déposer au siège de la société le formulaire de procuration disponible sur le site www.ascencio.be, ce au plus tard trois jours ouvrables avant l'assemblée.
- Au cas où le quorum requis ne serait pas atteint lors de cette assemblée, une seconde assemblée générale ordinaire sera convoquée le 11 janvier 2012 à 14 heures 30, qui délibérera valablement sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de titres présents ou représentés.

Tout actionnaire peut, sur simple demande, obtenir gratuitement au siège social de la société, une copie des rapports et des comptes visés ci-dessus (tél. 071.91.95.00). Ces documents seront disponibles à partir du 1^{er} décembre 2011.

Le gérant statutaire